

International Review of Community Development

Revue internationale d'action communautaire



La peur de la peur The many faces of fear El miedo al miedo

Jean-Paul Brodeur

Number 30 (70), Fall 1993

L'insécurité. La peur de la peur

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033661ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033661ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brodeur, J.-P. (1993). La peur de la peur. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (30), 19–27.
<https://doi.org/10.7202/1033661ar>

Article abstract

The author initially sets out a series of distinctions with regard to insecurity, viewed first as a state and then as a perception that can assume the form of a general concern or sense of insecurity, which may in turn be experienced as a vague or specific fear. The second part of the text attempts to show how the feeling of insecurity is a phenomenon that has a life of its own and wherein the reality cannot be reduced to what it supposedly reflects or has apparently caused it. This theory is discussed in light of five factors which together give the feeling of insecurity its independent reality: the inadequacy of etiology, inversion of causality, assessment of policework programs, political exploitation of the sense of insecurity and self-generation of this feeling.

La peur de la peur

Jean-Paul Brodeur

D'après Zauberman (1982), le thème de l'insécurité a fait, à partir des travaux de la commission Katzenbach, en 1967, l'objet de recherches explicites, qui se sont multipliées ultérieurement. La commission Katzenbach avait été instituée par le président Johnson pour faire rapport sur les diverses dimensions du problème de la criminalité aux États-Unis. L'expression anglaise alors traduite par le terme français *insécurité* était *fear of crime* (peur du crime). *Insecurity* est maintenant d'un usage plus commun en anglais ; les hésitations américaines envers ce terme tiennent à son ambiguïté. En effet, il désigne d'abord, en anglais, le manque psychologique d'assurance ; sa signification est alors dérivée du latin *securitas*, qui signifie au premier chef la tranquillité de l'âme et la certitude de soi. Le deuxième sens d'*insecurity* est « absence de sécurité physique ». Même dans ce second sens, plus proche du

sens français du terme, l'expression conserve un double sens, puisqu'elle peut traduire la probabilité objective d'être victime d'une agression ou l'évaluation subjective que fait une personne de cette probabilité (« la peur du crime »).

Ces difficultés terminologiques sont l'indice de problèmes plus profonds associés aux concepts d'insécurité et de peur du crime. C'est pourquoi la première partie de cet article sera consacrée à l'élaboration de définitions et de distinctions nécessaires au développement d'une problématique de l'insécurité. Cette partie de notre texte est de nature introductrice et s'adresse de façon plus particulière au public québécois, qui est moins au fait que le public français des difficultés nombreuses que présente cette problématique.

Dans une seconde partie, nous tenterons d'établir la validité d'une thèse sur le sentiment d'insécurité. Cette thèse, dont nous

devrons préciser la formulation, porte sur la promotion du sentiment d'insécurité au rang de problème autonome, dont la résolution n'est plus conçue comme la suite naturelle d'une intervention sur les sources de ce sentiment.

Petite grammaire de l'insécurité

Nous nous proposons donc de commenter quelques-unes des difficultés reliées à l'utilisation de la notion d'insécurité et d'autres notions afférentes, comme celle de sécurité (au premier chef). Commençons par lever un premier empêchement. La difficulté majeure que pose l'utilisation de la notion d'insécurité dans les sciences sociales est la polysémie du terme qui la désigne, au point que l'on pourrait conclure qu'elle recouvre des éléments trop hétérogènes pour faire l'objet d'un traitement scientifique. D'où un obstacle initial : la polyvalence de cette notion n'est-elle pas trop grande pour que l'on

puisse même tenter de se faire comprendre en l'utilisant? Nous ne le pensons pas. La difficulté véritable est de construire la notion de façon suffisamment rigoureuse pour qu'elle prenne la forme d'un concept utilisable dans les sciences sociales. Il n'en reste pas moins que le couple «sécurité-insécurité» est largement usité et que nous disposons d'une compréhension de sens commun d'une expression telle que «sentiment d'insécurité», perçue comme synonyme de «peur du crime». Si donc nous avons une compréhension intuitive des termes «sécurité» et «insécurité», il s'en faut de beaucoup pour que nous puissions les intégrer à une théorie respectant les critères de la science.

L'insécurité : un état et sa perception

Dans un entretien accordé à un journaliste à l'occasion de la publication, en février 1989, d'un numéro de la revue *Autrement* sur la sécurité, Pierre Joxe, alors ministre français de l'Intérieur, a proposé cette définition de la sécurité :

Être en sécurité, c'est être à l'abri et le savoir — ou le croire. C'est être rassuré. C'est donc très subjectif : qui peut se dire, ou se croire à l'abri de la mort? (Le Guilledoux, 1989 : 178).



En dépit de son apparente simplicité, cette explication de l'expression «être en sécurité» rend manifestes quelques-unes des principales difficultés inhérentes à la problématique de la sécurité. Premièrement, l'explication s'installe d'emblée dans la dualité du phénomène, qui se dédouble en état et conscience de cet état. Même si l'on ne complique pas la combinatoire de la différence entre savoir et croire, ce dédoublement autorise l'agencement de quatre cas de figure : i) être à l'abri et le croire-savoir ; ii) être à l'abri et ne pas le croire-savoir ; iii) ne pas être à l'abri et le croire-savoir ; et, finalement, iv) ne pas être à l'abri et de ne pas le croire-savoir.

En second lieu, l'aspect indépassablement subjectif de cette problématique ne se réduit pas à sa double dimension factuelle (être à l'abri) et cognitive (le croire ou le savoir). La dimension cognitive est elle-même susceptible de variations considérables : étant dans la même «condition d'abri», certaines personnes se croiront effectivement à l'abri et d'autres pas. Enfin, la dimension cognitive se prolonge dans des dimensions normatives et affectives. Sachant ou croyant ne pas être à l'abri, on peut s'estimer lésé dans un droit fondamental et l'on peut également souffrir de sa situation.

Le transfert sur le crime

Un troisième aspect de l'explication du ministre retient l'attention : de quoi celui qui se pense en sécurité est-il effectivement à l'abri? Pierre Joxe ne donne pas explicitement la réponse à cette question, bien que la suite de l'entretien la dévoile clairement : être en sécurité, c'est être à l'abri de la criminalité.

Un élément fondamental du lien entre (in)sécurité et criminalité est toutefois laissé dans l'ombre par Pierre Joxe. L'explication peut se trouver chez Hugues Lagrange, l'un des meilleurs spécialistes français de l'insécurité. Ce qui spécifie le sentiment d'insécurité, selon Lagrange, «c'est qu'il opère le transfert d'une inquiétude aux sources multiples sur la délinquance et le crime» (Lagrange, 1989 : 122). Le concept de transfert est fondamental et permet seul de déconstruire certaines manifestations du sentiment d'insécurité. Par exemple, le stéréotype de l'immigrant criminalisé est en grande partie le produit du transfert sur la délinquance d'une insécurité alimentée (à tort ou à raison) par la crainte d'être supplanté par des étrangers sur le marché du travail et de se retrouver au chômage.

Le concept de transfert rend bien compte de la surdétermination de la délinquance dans la problématique de l'insécurité, la délinquance étant un point où se cristallise le sentiment de vulnérabilité à des agressions multiples et diverses. Cette image de l'insécurité face à la délinquance — ou, plus banalement, face à la peur du crime — comme pointe d'un triangle reposant sur une large base est à la fois éclairante et potentiellement génératrice de confusion dans la mesure où elle peut, par sa net-

teté, faire croire à la précision de l'objet du transfert, à savoir le crime et la délinquance. Or, il faut tenir compte également, non seulement de l'amplitude des concepts de crime et de délinquance, mais encore des modalités subjectives de l'insécurité. En effet, la prise de conscience d'un état d'insécurité, que nous avons jusqu'ici tacitement utilisée comme si elle égalait l'insécurité, prend elle-même des formes profondément diverses.

Préoccupation et peur

Ces formes sont susceptibles de deux grandes divisions. La première est relative à la prise de conscience de l'insécurité, qui peut constituer une attitude cognitive ou bien une attitude affective, les deux ne se présentant habituellement pas sans mélange, sous une forme absolument pure. Lorsque la dimension cognitive domine, on parlera, à l'instar de Furstenberg (1971), de « préoccupation » (*concern*) pour la criminalité, considérée comme un problème social inquiétant. Si c'est la dimension affective qui domine, on parlera de « peur » (*fear*). Cette distinction, reprise par Zauberman (1982) et par Robert (1985 et 1990), se manifeste de deux manières. D'abord, la préoccupation porte sur un objet construit et relativement abstrait, comme la criminalité, et ne se rapporte à la vie personnelle de celui ou de celle qui l'éprouve que de façon médiate, c'est-à-dire à travers même cette préoccupation ou ce souci théorique pour un problème social. Ensuite, la résonance d'une préoccupation et celle d'une peur pour la vie personnelle d'un individu étant différentes, les passages à l'action ne sont pas également concrets dans les deux cas ni marqués par le même degré d'urgence (la peur

est ce qui sollicite les actions les plus concrètes et les plus urgentes). Illustrons à l'aide d'un objet autre que la criminalité. Un Québécois peut être préoccupé par la multiplication des famines dans le monde sans éprouver la crainte d'en être lui-même victime. Sa préoccupation pourrait éventuellement l'amener à militer dans une organisation internationale ou à faire des dons ; seule la peur d'être effectivement victime d'une famine le conduira à stocker de la nourriture pour lui-même. Des différences analogues se manifestent par rapport à la prise de conscience de l'insécurité sous la forme d'une préoccupation ou souci ou sous la forme d'une crainte. Ces deux attitudes résonnent très différemment dans la vie personnelle et engagent des actions qui divergent.

Peur informelle et peur concrète

Nous venons de distinguer entre peur et préoccupation. La seconde distinction contenue dans la littérature porte sur deux types de peurs. L'une de ses expressions les plus articulées se trouve dans le rapport *America Afraid* (Figgie, 1980), qui distingue entre la peur informelle (*formless fear*) et la peur concrète (*concrete fear*). La peur concrète est éprouvée par une personne qui affirme craindre d'être victime



de crimes spécifiquement identifiés (ces crimes sont, dans le rapport Figgie, le meurtre, l'agression sexuelle, le vol à main armée et différentes espèces de voies de fait). La personne dont la peur est informelle ou diffuse ne manifeste pas la crainte d'être victime de crimes spécifiques mais éprouve l'angoisse de se retrouver seule à son domicile, dans certaines parties de son quartier d'habitation ou de travail ou dans des lieux particuliers tels qu'un centre commercial ou un parking. Cette angoisse est suscitée par la crainte d'être victime d'une agression criminelle, bien que la nature de cette agression ne soit pas précisée. Une distinction analogue entre peur spécifique et peur diffuse est établie par plusieurs chercheurs qui se sont penchés sur le sentiment d'insécurité (voir par exemple, Robert, 1990).

Les autres différences entre peur informelle et peur spécifique sont analogues à celles qui caractérisent la préoccupation générale et la peur personnelle. La peur spécifique touche une personne de façon plus immédiate et engage des réactions protectrices plus marquées.

Les distinctions qui précèdent dessinent le contour d'un sentiment d'insécurité toujours plus précis. Il est possible de progresser dans la précision et de distinguer entre la peur résultant de la perception d'une insécurité, perception non délibérément orchestrée, et la peur qui est l'effet prémédité d'une campagne de terrorisme. On peut finalement parvenir à un degré encore plus élevé de précision en distinguant entre la peur d'être victime d'une agression déterminée et celle d'être victime d'un agresseur particulier. Lorsque ce dernier type de peur repose sur une expérience de victimisation — dont le

prototype est le cas de la femme régulièrement battue par son conjoint —, le sentiment d'insécurité est le produit d'un minimum de construction subjective et coïncide avec la représentation transparente d'un état réel d'insécurité.

Nous ajouterons une dernière remarque aux distinctions qui précèdent. On peut faire l'hypothèse que l'insécurité constitue une nouvelle donne de la conjoncture des démocraties occidentales. Cette hypothèse n'est valide que dans l'étroite mesure où l'on se réfère à l'insécurité sous l'espèce d'une problématique nourrie à la fois par les pouvoirs publics et par la recherche académique. En tant que phénomène social, l'insécurité a une longue histoire qui nous mène d'une peur sacrale à une peur sécularisée, ainsi que l'a montré Lagrange (1993).

La conclusion de ces remarques « grammaticales » s'énonce en peu de mots. Les formes que prend l'insécurité — tout à la fois état et perception d'un état, préoccupation abstraite et crainte personnelle, peur informelle et peur spécifique, peur d'une agression et peur d'un(e) agresseur(e), crainte et terreur — sont d'une telle diversité que ce champ de recherche est pour l'instant marqué par l'hétérogénéité des éléments qui le consti-

tuent. Il reste en conséquence beaucoup d'efforts à fournir pour transformer ce champ mal terrassé en chantier de construction théorique où la recherche pourra édifier quelque chose de solide. Finalement, le caractère hétérogène des manifestations de l'insécurité devrait nous engager à une grande prudence dans la transposition dans l'espace et dans le temps des résultats de recherche obtenus dans un contexte spatio-temporel déterminé.

Le sentiment d'insécurité comme problème autonome

Nous avons distingué plus haut entre l'état d'insécurité et les diverses façons d'en prendre conscience, soit, de manière très générale, le savoir et la croyance et, de façon plus particulière, la préoccupation ou le souci et les différentes espèces de peur du crime. Au regard d'une raison pragmatique, tous ces modes de prise de conscience de la criminalité et de la délinquance apparaissent comme autant de *reflets* d'une situation, certains de ces reflets étant des représentations fidèles d'un état de fait et d'autres, comme la peur, en étant des représentations parfois déformantes. Or, lorsque l'on établit des politiques d'intervention, on part en général du présupposé qu'il faut d'abord intervenir pour corriger un état de fait et que les changements apportés à une situation se refléteront par définition dans les représentations que s'en font les gens. En d'autres termes, si l'on essaie un costume devant un miroir et qu'on estime qu'il n'est pas seyant, c'est le costume qu'on changera et non le miroir.

Or, ce présupposé de l'intervention sociale selon lequel la modification de la perception d'une situation passe par la modification de la situation que

reflète cette perception semble être progressivement remis en cause dans la lutte contre l'insécurité. La perception de l'insécurité sous ses diverses formes est en train d'acquérir le statut de sphère d'intervention autonome.

On rétorquera qu'il n'y a rien là de nouveau et que c'est le propre même de la démagogie que de tenter de changer la perception d'une situation en laissant celle-ci inchangée. C'est vrai. Cependant, l'opération démagogique prend généralement pour cible les attitudes cognitives du public, comme ses croyances ou son opinion, qui sont vulnérables à une stratégie médiatique. Or, lorsqu'il s'agit d'attitudes affectives profondes, telles que la peur du crime, il est beaucoup plus difficile de convaincre les personnes qui manifestent ces attitudes qu'elles ont simplement tort, et les interventions doivent mobiliser des moyens plus actifs que la communication, à moins, bien sûr, qu'on se propose tout simplement d'exacerber la peur. Traditionnellement, ces moyens plus actifs étaient appliqués à l'objet même du sentiment d'insécurité, à savoir la criminalité et la délinquance. Nous verrons qu'ils prennent de plus en plus pour cible les représentations de la criminalité et de la délinquance, plutôt que ces objets eux-mêmes.

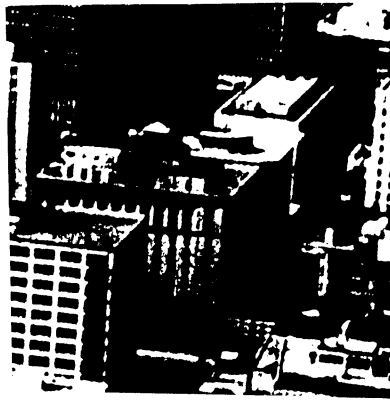
Notre thèse sur l'accès à l'autonomie de la perception de l'insécurité se démarque d'une théorie de la manipulation de l'opinion d'une façon qui peut être qualifiée de radicale au moins à un égard. Une stratégie conçue pour influencer l'opinion publique s'appuie de façon générale sur un argument de vérité, même si cet argument est délibérément mensonger. On tente de convaincre ceux dont on veut modifier l'opinion que leurs croyances sont fausses et doi-

vent être remplacées par une perception plus juste. Or l'emploi du vocabulaire qui est structuré par l'opposition vérité-fausseté pour caractériser l'opinion publique est l'indice de la primauté qui est accordée à la « réalité ». C'est l'opinion fausse qui doit s'ajuster à la réalité en se transformant en opinion vraie, et non la réalité qui doit correspondre à une opinion fausse. Or, lorsque la perception de l'insécurité acquiert un statut autonome, elle est progressivement dissociée de la réalité extérieure à laquelle elle devrait se conformer pour être reconnue vraie. Indépendamment de son caractère fondé ou non fondé, la perception de l'insécurité fournit les prémisses d'une intervention qui se traduit par une modification des politiques pénales, dont la rigueur est la plupart du temps accrue.

Nous allons maintenant décrire brièvement les facteurs qui ont conduit à l'autonomie des représentations de l'insécurité et à leur dissociation d'un contenu objectif.

Les insuffisances de l'étiologie

Les premières recherches sur l'insécurité se sont effectuées à partir de la proposition de sens commun selon laquelle le contenu d'une représentation est déterminé par la nature de l'objet. On a donc postulé que la perception du crime était fonction de l'occurrence de celui-ci et que la peur du crime était déterminée par la fréquence et la gravité de la délinquance. Or, les recherches devaient démontrer que l'intensité du sentiment d'insécurité n'évoluait pas selon les courbes de la statistique des crimes les plus graves ni selon le résultat des sondages de victimisation. De plus, Skogan (1990), qui avait d'abord paru montrer que le désordre — vandalisme, ivresse



sur la voie publique, attroupelements de jeunes... — était à l'origine de la montée de l'insécurité, a découvert ensuite que des programmes d'intervention policière visant à prévenir et à réprimer le désordre n'avaient pas, sur la décroissance du sentiment d'insécurité, l'effet qu'il leur avait attribué (Skogan, 1993).

En outre, les statistiques criminelles deviennent de plus en plus différenciées et nous disposons de séries chronologiques qui s'étendent sur de longues périodes de temps. Ce développement des ramifications de la statistique criminelle comporte des risques d'exploitation : on peut toujours trouver une statistique criminelle qui appuie son point de vue. Par exemple, en dépit de la progression notable de la criminalité aux États-Unis depuis les années soixante-dix, selon certains calculs, le nombre de foyers touchés par le crime aurait chuté de 26% de 1975 à 1990 (U. S. Department of Justice, 1991). Durant un congrès qui s'est tenu cette année à Bristol, le chercheur américain Michael Tonry a raconté un fait révélateur : tandis que, devant le public d'une salle de conférence, un haut fonctionnaire du ministère fédéral de la Justice s'appuyait sur la hausse de la criminalité pour démontrer l'inefficacité de la répression policière,

dans une autre salle, un administrateur du système correctionnel s'appuyait sur une corrélation entre les taux d'incarcération et une baisse de la criminalité pour réclamer la construction de nouvelles prisons. Les deux fonctionnaires utilisaient chacun un segment différent de la même série chronologique.

Les efforts pour expliquer les fluctuations du sentiment de sécurité par la statistique criminelle s'étant révélés insatisfaisants, on s'est rabattu sur l'autre explication que propose le sens commun, à savoir l'action des médias. Ce type d'explication ne s'est pas révélé plus concluant. La raison n'en est pas l'absence de lien entre la couverture médiatique de la criminalité et le sentiment d'insécurité, mais la complexité de ce lien, qui autorise des résultats contradictoires. Le rapport Figgie, par exemple, établit une corrélation positive entre la peur concrète et la fréquentation des médias aux États-Unis ; à partir des résultats de la recherche menée sur ce sujet en France, Zauberman (1982) parvient à une conclusion contraire.

Il est difficile de nier l'action des médias dans la promotion de l'insécurité pour ce qui est de certains domaines qui sortent de la criminalité courante, par exemple le terrorisme, qui doit une grande partie de son efficacité à la couverture médiatique (qu'il recherche avidement), et les assassinats en série. Pour ce qui est de la criminalité plus quotidienne, le bilan le plus convaincant nous semble être celui de Skogan (1991 : 237). D'après Skogan, la recherche circonscrit l'influence des médias au niveau de la genèse de ce que nous avons appelé la préoccupation envers le crime comme problème social. De façon plus explicite, l'effet principal des médias est

de rehausser la priorité qui est attribuée par le public à la lutte contre la criminalité. Il est douteux que les médias conduisent une personne à modifier ses habitudes de vie en générant un fort sentiment d'insécurité. Toutefois, les reportages semblent influencer de façon profonde les réponses que le public donnera à un sondage d'opinion portant sur l'urgence d'une intervention du gouvernement dans un secteur ou l'autre. Le résultat des sondages étant assez important pour déterminer l'ordre des priorités dans l'action gouvernementale, Skogan en déduit que l'action des médias se traduit plus au niveau social et politique que dans la vie quotidienne des gens.

Un dernier mot sur l'action des médias. On se demande de plus en plus si la présence de la violence dans les médias, que ce soit dans l'information ou dans les productions culturelles, n'incite pas le public à commettre des actes violents. S'il est vrai que les médias ont peu d'effet sur le sentiment d'insécurité, il serait relativement étonnant qu'ils en aient un par rapport à la perpétration d'actes violents. Si, en d'autres termes, les médias ne réussissent pas à faire peur, il est douteux qu'ils parviennent par eux-mêmes à provoquer des comportements violents.

La conclusion de ces premières remarques sur les insuffisances de l'étiologie peut s'énoncer ainsi. Le caractère problématique du lien causal entre l'insécurité dans ses manifestations subjectives et les facteurs qui, selon le sens commun, sont le plus susceptibles de l'influencer laisse croire à l'autonomie de ces manifestations. En effet, le lien causal est essentiellement un lien de dépendance. Relâcher un lien de dépendance équivaut à accroître le caractère autonome d'un phénomène.

L'inversion de la causalité

Nous venons de voir qu'il est, à l'heure actuelle, difficile de déterminer la cause de phénomènes comme la peur du crime. Or, l'un des thèmes les plus récurrents dans la littérature de recherche depuis la publication du célèbre article de James K. Wilson et de George Kelling (1982) est que le sentiment d'insécurité est lui-même un facteur causal. Phénomène spontanément perçu comme subsidiaire et dérivé, le sentiment d'insécurité a été promu au rang d'agent causant lui-même le crime. Le raisonnement de Wilson et Kelling, qui a été repris par plusieurs auteurs (voir notamment Skogan, 1986 et 1990; Brodeur, 1990 et 1991), peut être résumé ainsi. Le sentiment d'insécurité est avant tout provoqué par la dégradation physique et sociale d'un quartier. Ce sentiment de crainte atomise une communauté et produit un mouvement de retrait parmi ses membres, qui se barricadent dans leur domicile. Ainsi retirés dans leur logis, les habitants d'un quartier perdent la capacité de se mobiliser pour résoudre leurs problèmes et deviennent la proie d'un sentiment d'impuissance qui les paralyse et les empêche d'exercer les contrôles informels

caractéristiques d'un quartier dont les résidents sont solidaires. Les éléments les plus actifs du quartier l'abandonnent et déménagent. L'effondrement des contrôles informels et l'incapacité des membres de la communauté d'offrir une résistance aux prédateurs est rapidement perçue par ceux-ci, qui finissent par envahir le quartier et par s'y livrer au désordre et à des activités criminelles.

Le parcours que nous venons d'esquisser s'amorce dans la peur et se termine dans le crime. La montée de la criminalité n'est pas le seul effet de cette peur du crime, qui produit ce qui paraît l'alimenter. Le rapport Figgie énumère d'autres effets qui vont des coûts assumés par les membres d'une communauté pour se protéger jusqu'à une diminution marquée de la qualité de la vie et même jusqu'à l'émergence d'un pessimisme « historique » selon lequel le pays tout entier glisse vers la décadence. La reconnaissance du pouvoir de la crainte d'engendrer de tels effets a contribué de façon importante à en faire un problème dont il importe de trouver la solution.

L'évaluation des programmes d'intervention policière

Depuis la fin des années soixante-dix, la police a fait l'objet de projets de réforme désignés par l'appellation commune de « police communautaire ». La police communautaire repose sur deux idées, soit celle d'une extension du mandat de la police, appelée à pratiquer des modes d'intervention étrangers à la répression du crime (comme l'assistance à la réfection d'un quartier dégradé), et celle d'un partenariat entre la police et les citoyens.

Les évaluations auxquelles ont été soumis les programmes d'intervention issus de ce projet

d'établir une police communautaire sont largement responsables de la dissociation entre le sentiment d'insécurité et son objet supposé, le crime. En effet, il est apparu de façon répétée que les programmes de police communautaire étaient plus efficaces pour réduire le sentiment d'insécurité que pour abaisser les taux de criminalité, qui sont demeurés relativement inchangés (Skogan, 1990).

Il s'est alors produit un second phénomène d'inversion. On n'avait pas prévu que les programmes de police communautaire produiraient avant tout des effets de décroissance du sentiment d'insécurité : on en attendait une réduction du crime. Les autorités policières ont alors décidé de transformer en fonction cette déflexion de l'impact des programmes, dont l'objectif a ainsi été redéfini de manière à ce qu'ils prennent dorénavant pour cible la réduction du sentiment d'insécurité. C'est ainsi que, d'une troisième façon, le sentiment d'insécurité a été promu au rang de problème autonome.

L'exploitation politique

Le Centre canadien de la statistique juridique a récemment établi un bilan des tendances en matière de criminalité au Canada pendant les dix dernières années (Hess, 1993). Voici quelques-unes des principales constations.

— Les taux de la criminalité violente ont doublé de 1977 à 1992. Cependant, cette progression tient essentiellement aux voies de fait simples et peut être en partie attribuable au fait que ce type de crime est maintenant rapporté à la police plus fréquemment. Pour les crimes contre la personne les plus graves (homicide, voies de fait avec arme, coups et blessures intentionnels, voies de fait graves), les taux



n'ont pas enregistré de progression notable de 1982 à 1992.

— La situation est très semblable pour ce qui est des agressions sexuelles. De 1982 à 1992, les taux ont triplé. Cette augmentation se rapporte cependant aux formes les moins graves d'agression (par exemple les attouchements). Les crimes les plus graves, comme les agressions sexuelles avec une arme ou les agressions sexuelles qualifiées de graves par la loi, n'ont subi qu'une faible progression (pour les premières) ou ont connu une diminution significative (pour les secondes).

— Les crimes contre la propriété ont légèrement augmenté, cette augmentation étant attribuable aux vols de véhicules moteurs. Les taux d'introduction par effraction sont presque identiques de 1983 (1505 infractions par 100 000 habitants) à 1993 (1559/100 000).

— Les infractions relatives aux stupéfiants ont décliné.

Ces données ne présentent pas une image particulièrement alarmante des tendances de la criminalité. Néanmoins, toutes les mesures introduites par le gouvernement canadien depuis 1984 sont de nature répressive. Avant la récente dissolution du Parlement, on discutait de l'adop-

tion des projets de loi suivants : C-128 (criminalisation de la possession de matériel pornographique impliquant des enfants), C-126 (loi sur les prédateurs sexuels), C-123 (saisie des actifs qui sont le produit du crime), C-125 (modification des dispositions concernant les délinquants dangereux ; cette modification permettrait de juger à nouveau des personnes ayant presque terminé leur sentence d'incarcération et de leur imposer une nouvelle période indéterminée de détention). La dernière de ces mesures enfreint certains des principes les plus fondamentaux de notre justice, comme l'interdiction de juger une personne deux fois pour le même délit.

Qu'est-ce qui explique le contraste entre la conjoncture de la criminalité et cet activisme répressif de la part du gouvernement ? Il est difficile de répondre à cette question. On trouve cependant une piste dans un document de consultation publié récemment par le ministère fédéral de la Justice : *Objectif : sécurité communautaire. Lutte contre la violence et la récidive des jeunes* (Canada, 1993). La première partie de ce document trace un portrait qui démythifie la criminalisation des jeunes.

— Le taux de criminalité des jeunes adolescents est le même qu'il y a cinq ou dix ans.

— Les taux d'homicides des jeunes sont demeurés constants depuis six ans.

— Bien que la proportion des jeunes accusés de crimes violents ait augmenté et atteigne 14%, cette augmentation est essentiellement provoquée par une plus grande implication des jeunes dans des voies de fait simples (gifles, coups de poing, etc.). D'après les auteurs du document, il est possible que cette augmentation s'explique

par la moins grande tolérance de la police et des victimes envers des comportements qui n'étaient pas rapportés à la police auparavant et qui, s'ils étaient rapportés, ne produisaient pas de mises en accusation.

Encore une fois, le portrait de la criminalité d'une population (les jeunes) ne révèle pas une augmentation alarmante. Les données québécoises confirment pleinement celles du gouvernement fédéral et font état d'une diminution de la proportion des jeunes dans l'ensemble des contrevenants. De 1975 à 1991, cette proportion est passée de 37 % à 20 % (Trépanier, 1993 : 194).

Alors, pourquoi vouloir introduire dans la Loi sur les jeunes contrevenants, qui a déjà fait l'objet, en 1986 et en 1992, de modifications qui en accentuent le caractère répressif, une série de dispositions qui en augmentent encore la rigueur? Le rapport de consultation ne fournit pas de réponse explicite à cette question. On note toutefois que la seconde partie du document s'intitule « Sujets de préoccupation publique ». Or, à une seule expression près, tous les « sujets de préoccupation publique » — soit l'abaissement de l'âge minimal (plus de jeunes seront happés par le système), l'abaissement de l'âge maximal

(plus de jeunes seront considérés comme des adultes et passibles de la même rigueur pénale), le renvoi devant le tribunal pour adultes, la divulgation de l'identité des adolescents — sont associés à une escalade des mesures répressives. Seule la dernière mesure — la détermination de la peine — permettrait, par des critères plus sélectifs, de restreindre la mise sous garde des adolescents et de leur fournir un plus grand accès au traitement.

On constate, encore une fois, une dissociation absolue entre le crime et le sentiment d'insécurité, qui apparaît ici sous la forme déjà décrite d'une préoccupation du public. D'une part, on fournit un tableau de la criminalité qui ne manifeste pas de tendances alarmantes; d'autre part, on prête au public un ensemble de préoccupations qui mènent toutes, à une exception près, à une augmentation de la rigueur pénale contre les jeunes contrevenants. Le lien entre la préoccupation sécuritaire et ce qui en serait raisonnablement le fondement — la délinquance des jeunes — n'est pas établi. Les tendances de la criminalité et les préoccupations sécuritaires se déploient sur des lignes parallèles qui, en toute orthodoxie euclidienne, ne se recoupent pas.

L'autogénération de l'insécurité

Les remarques précédentes sur les « préoccupations publiques » nous fourniront l'occasion de conclure en rappelant brièvement ce que nous avons dit au début de cet article sur les diverses formes du sentiment d'insécurité. Nous avons souligné l'importance de distinguer entre l'insécurité comme attitude cognitive ou encore « opinante » et l'in-

sécurité comme attitude affective, réservant à la première l'appellation de préoccupation et à la seconde celle de peur.

Nous avons également vu que l'un des effets majeurs de la médiatisation de la délinquance était de produire l'insécurité sous la forme de la préoccupation. Cette préoccupation envers la criminalité ou envers une espèce particulière de crime conduit ceux qui l'éprouvent à donner voix à leur opinion dans les réponses qu'ils apportent à des sondages. Or, le résultat de ces sondages est très fréquemment publié dans les médias, la plupart du temps accompagné d'une interprétation alarmiste. Les sondages d'opinion sur la criminalité et sur le sentiment d'insécurité correspondent très exactement à ce que le philosophe Ludwig Feuerbach décrivait comme une projection aliénée : ils ne sont rien d'autre que le reflet objectivé et très provisoire des préoccupations d'une partie du public, qui en vient à oublier qu'il est lui-même à l'origine de ce qui lui est présenté. Souvent perçus comme l'opinion des autres, à laquelle il conviendrait peut-être de s'ajuster, les sondages s'imposent au public comme le produit d'une information dont les sources lui sont étrangères et sont dans cette mesure investies d'une plus grande autorité. Le public s'inquiète de ce que lui révèle un sondage, alors que celui-ci n'est qu'une expression regonflée de ses propres préoccupations, dans lesquelles il a cessé de se reconnaître et avec lesquelles il est invité à coïncider à nouveau. Le cercle se renferme sur lui-même, les préoccupations publiques se renforçant à partir de leur propre image reconstruite par les médias.

Ce cercle peut être étendu au delà de l'action des médias. En

effet, que ce soit sous la forme d'une préoccupation ou sous celle de la peur, l'insécurité est le produit d'une technique de sondage, les sondages se distinguant par leur rigueur méthodologique. Quelle que soit leur provenance, les sondages sur le crime et l'insécurité influencent à des degrés divers les préoccupations du public. Le paradoxe ultime de la préoccupation relative à l'insécurité, qui produit les effets les plus décisifs sur la détermination des politiques pénales par l'autorité politique, est que *son mode de saisie est en même temps son mode d'alimentation*. Cette circularité de l'insécurité est au fondement de son caractère autarcique, par lequel elle s'affirme comme cause suffisante — mais la plupart du temps non nécessaire — du changement des politiques sociales et pénales.

Jean-Paul Brodeur
Centre international de
criminologie comparée
Université de Montréal

Bibliographie

- BRODEUR, Jean-Paul. 1990. « Police et sécurité en Amérique du Nord », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*. Actes du colloque des 2-3 novembre 1989. Paris, IHESI : 203-240.
- BRODEUR, Jean-Paul. 1991. « Policer l'apparence », *Revue canadienne de criminologie*, 33, 3-4 : 285-332.
- CANADA. 1993. *Objectif : sécurité communautaire. Lutte contre la violence et la récidive des jeunes*. Ottawa, ministère de la Justice.
- FIGGIE, H. E. 1980. *The Figgie Report on Fear of Crime: America Afraid*. Wiloughby, Ohio, A-T-O Inc.
- FURSTENBERG, F., Jr. 1971. « Public Reaction to Crime in the Streets », *American Scholar*, 40 : 601-610.
- HESS, Henry. 1993. « Shedding Light on Canadian Crime », *The Globe and Mail*, 27 septembre : A9.
- LAGRANGE, Hugues. 1989. « L'être de sécurité », *Autrement. Obsession sécurité*. Série Mutations, 104 : 122-127.
- LAGRANGE, Hugues. 1993. « La pacification des mœurs à l'épreuve : l'insécurité et les atteintes prédatrices », *Déviance et société*, 17, 3 : 279-289.
- LE GUILLEDOUX, Dominique. 1989. « Démons et merveilles du politique. Entretien avec Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur », *Autrement. Obsession sécurité*. Série Mutations, 104 : 178-188.
- ROBERT, Philippe. 1985. « Insécurité, opinion publique et politique criminelle », *Année sociologique*, 35 : 199-131.
- ROBERT, Philippe. 1990. « L'insécurité : représentations collectives et question pénale », *Année sociologique*, 40 : 315-330.
- SKOGAN, Wesley. 1986. « Fear of Crime and Neighborhood Change », dans Albert J. REISS et Michael TONRY, éd. *Communities and Crime. Crime and Justice. A Review of Research*. Chicago, University of Chicago Press : 203-229.
- SKOGAN, Wesley. 1990. *Disorder and Decline*. New York, The Free Press.
- SKOGAN, Wesley. 1991. *Les Politiques de prévention de la délinquance à l'aune de la recherche*. Sous la direction de Philippe ROBERT. Paris, Éditions L'Harmattan : 226-243.
- SKOGAN, Wesley. 1993. « La police communautaire aux États-Unis », *Les Cahiers de la sécurité intérieure. Systèmes de police comparés et coopération (I)*. Paris, IHESI, 13 : 121-149.
- TRÉPANIÉ, Jean. 1993. *Justice des mineurs*. Montréal, Université de Montréal, École de criminologie, « Cahiers », 1.
- U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE. BUREAU OF JUSTICE STATISTICS. 1991. *Crime and the Households, 1990*. Washington, D. C.
- WILSON, J. Q., et G. L. KELLING. 1982. « Broken Windows : The Police and Neighborhood Safety », *Atlantic Monthly*, mars : 29-38.
- ZAUBERMAN, Renée. 1982. « La peur du crime et la recherche », *Année sociologique*, 32 : 415-438.